

Fédération Française de Football

Ligue d'Occitanie



DISTRICT DE L'AUDE
DE FOOTBALL

Saison 2021/2022
L'Officiel n° 33
Du 17 mai 2022

L'OFFICIEL

11



LES VALEURS DU FOOTBALL

P

PLAISIR

Plaisir de jouer à tout âge
et tout niveau

R

RESPECT

Respecter l'adversaire,
l'arbitre, l'encadrement

Ê

ENGAGEMENT

Engagement
du corps et du cœur

T

TOLÉRANCE

Exemplaire dans l'accueil
de toutes les aptitudes

S

SOLIDARITÉ

Solidarité du football français
et du sport d'équipe

District de l'Aude de Football

BP 1037 - 7 Rue Haute

11860 CARCASSONNE CEDEX 9

☎ : 04.68.47.39.60

✉ : secretariat@aude.fff.fr

NOS PARTENAIRES



meilleurtaux.com



PRÉFET
DE L'AUDE



cuisinella
A l'écoute de vos envies

Get iT!
L'e-shop de vos outils d'animation réseau



FRANCE PEINTURE
Un résultat haut en couleur

CASTELNAUDARY - rue J.B. PERRIN - 04 68 23 53 43
REVEL - Av. de Castelnaudary - 05 62 18 40 91
VILLEFRANCHE DE L. - Av. F. Mitterrand - 05 34 43 65 83

Commission Statuts Et Règlements

PV du 12/05/2022

Présents : GIRARD Yves, RUIZ Michel, CARRIQUI Franck

Assiste, Damien TRASTET

Compétition - D2 Poule A
Rencontre n°23528478 du 04/05/2022
BELPECH US 1/FC LAUQUET 1

Affaire en attente

D4 PouleB
Rencontre n° 23896830 du 01/05/2022
ASC MAHORAISE1 / ASC DES ILES 1

CONCLUSION PROCÉDURE D'ÉVOCATION

La commission remercie le club **ASC Mahoraise** d'avoir apporté une réponse à la sollicitation dont il a fait l'objet, suite à la demande d'évocation exprimée par **ETS Arzenaise**

La commission après avoir pris connaissance des arguments avancés par le président de ASC Mahoraise, **Regrette les problèmes informatiques rencontrés par le secrétariat de son club mais ne peut en tenir compte et de ce fait**

Après étude du dossier, et notamment des pièces résultant des fichiers du district, il ressort que :

Le joueur : TOURE Mory licence n° 9603251410 A bien participé à la rencontre susvisée

Ce joueur figurant sur le PV de la commission de discipline du 28/04/2022 « dossier 20179806 décision 2003 comme étant suspendu à titre conservatoire à compter du 29/04/2022 » **ne pouvait participer à la dite rencontre du 01/05**

En vertu de l'article 150 des RG de la FFF « Tout licencié suspendu ne peut disputer aucun match officiel

De l'article 226 -1 des RG de la FFF »la suspension d'un joueur doit être purgée lors des rencontres officielles effectivement jouées par l'équipe au sein de laquelle il reprend la compétition »

De l'article 226-4 des RG de la FFF » La perte par pénalité ,d'une rencontre disputée par l'équipe de son club avec laquelle un joueur suspendu devait purger sa sanction, libéré ce joueur de la suspension d'un match vis à vis de cette équipe, Ce joueur encourt néanmoins une nouvelle sanction pour avoir évolué en état de suspension »

La commission donne match perdu par pénalité au club de ASC Mahoraise 1

Équipes	Score	Points
ASC Mahoraise	0	-1pt
ASC des Iles	3	+3pts

Sanctionne le joueur TOURE Mory n° 9603251410 d'UN MATCH DE SUSPENSION FERME en plus de la décision de la commission de discipline traitant le dossier pour lequel il a été sanctionné d'une suspension conservatoire a partir du 29/04/2022

Droits d'évocation seront portés à la charge du club ASC Mahoraise, soit 58€

Transmission faite ce jour à la commission compétente pour homologation du résultat

Transmission à la commission de discipline pour application de l'article 226-4 des RG de la FFF

D2 PouleA

Rencontre n° 23528526 du 08/05/2022

NAUROUZE LABASTIDE 2 / BRAM AS1

La réserve d'avant match déposée par le capitaine du club de Bram 1 pour le motif suivant :

(sont susceptibles d'être inscrits sur la feuille de match plus de 3 joueurs ayant joué plus de 10 match avec l' équipe supérieure de Naurouze Lab) Sa confirmation reçue le 09/05/2022

La commission la juge recevable en sa forme, et après étude du motif évoque décide :

« L'équipe supérieure de **Naurouze Lab 2 évoluant en D1** a ce jour totalise 26 matchs toutes compétitions confondues. **Un seul joueur a effectué plus de 10 matchs avec cette équipe en D1**

LE PAGE Glenn n° 2543527430 présent sur la feuille de match du 08/05 20022 en D2

L'article 167-4des RG de la FFF étant respecté « *Ne peuvent entrer en jeu au cours des cinq dernières rencontres de championnat, plus de 3 joueurs ayant effectivement joué, au cours de la saison, tout ou partie de plus de 10 rencontres avec une équipe supérieure* »

La commission déclare cette réserve infondée et valide le résultat acquis sur le terrain

Les droits de confirmation seront débités au club de BRAM 1 soit 32€

D2 Poule A
Rencontre n° 23528522 du 08/05/2022
US MONTAGNE NOIRE 1 / MONT-SAISSAC-MOUSS 1

Évocation

Vu la procédure d'évocation recevable sollicitée par le club **Union Sportive Montagne Noire 1** en date du 09/05/2022

La commission la jugeant recevable, demande au club de **Mont-Saissac-Mouss 1** tout éclaircissement utile ou justification réglementaire quant à la présence sur la FMI de la rencontre de :

GHARBI Thimothée, licence n° 2546178786

« Celui-ci étant selon le PV des sanctions du 28/04/2022 suspendu pour un match à compter du 02/05/2022 »

Il est demandé au club de Mont-Saissac-Mouss 1 de porter une réponse avant le mercredi 18/05/2022

Monsieur Franck CARRIQUI, en tant que membre de cette commission, et dirigeant de Mont-Saissac-Mouss, n'a pas participé à l'élaboration de cette décision

D1Profylex
Rencontre 23528210 du 01/05/2022
HAUT MINERVOIS OL 1/ NARBONNAIS UFC 1

La commission prend acte de la demande du club **Haut Minervois 1** pour le remboursement des frais kilométriques à la suite du forfait de l'équipe du **Narbonnais 1** pour ce match

La commission, en vertu de l'article 31-1 du règlement des compétitions en ses dispositions générales, suite au forfait de Narbonnais UFC 1, celui-ci prendra en charge les frais d'arbitrage.

Pour rappel, suite a l'A G de Carcassonne du 19/06/2021, les règlements du district ne prévoient plus le remboursement des frais de déplacement, en cas de forfait de dernière minute.

La demande de remboursement introduite par le Haut Minervois 1 n'est donc pas recevable

U17 District Phase 2
Rencontre n° 24226491 du 23/04/2022
CONQUES US 2 / GOAL 2

La commission ayant reçu le 10/05/2022 de la part du club de **Conques**

Un mail de confirmation de la non-transmission de la FMI lors du match U17 du 23/04/2022

Après étude du motif évoque : » *Départ précipite de l'arbitre avant le début du match, sans laisser la possibilité de débloquent la tablette pour la transmission »*

Celle-ci regrette ce désistement de l'arbitre officiel désigné (*Demande à la CDA le motif pour lequel l'arbitre est parti juste avant le début du match sans donner une raison de sa décision aux dirigeants des 2 clubs présents*) Remercie l'arbitre bénévole pour sa prestation lors de ce match

N'appliquera pas de sanction en vertu de l'article 139 bis relatif aux formalités d'après match

Valide le résultat acquis sur le terrain

Challenge LOUBATIERES U15
Rencontre n° 24505084 du 07/05/2022
FA CARCASSONNE 3 – FC CORBIERES MEDITERRANEE

Affaire en attente

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans les conditions de forme et délais prévus à l'article 190 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football.

Le Président de la Commission


Yves GIRARD

Commission Départementale à l'Arbitrage

PV 06 - samedi 07 mai 2022 à 10h30

Président : M. Frédéric BOUILLERE

Présents : MM. Georges BARREAU - Maxime GUICHOU - Maxime KERROUX
-Georges LACOTE - Thierry LESVIGNE - Christophe MARTINEZ -

Visioconférence : Mme Angélique AUBIN HOSTAINS -
M. Armand QUEROL

Excusés : /

Absents : MM. Rémi FABRE - Jean-Luc MORIN -

Assiste : /

Avant la réunion de la CDA, s'est tenue une réunion avec les observateurs des différentes catégories de 08h30 à 10h30 pour finaliser les notes pratiques.

La séance est ouverte par le Président à 10 heures 30.

Il remercie l'ensemble des membres en présentiel ou en visioconférence.

ORDRE DU JOUR

- ▶ Approbation du PV N° 5 du 26 mars 2022
- ▶ Classement de la saison et point sur les désignations des finales
- ▶ Montées et descentes
- ▶ Préparation de l'Assemblée Générale du 20/05/2022
- ▶ Organisation saison 2022 - 2023
- ▶ Bureau et membres de la C.D.A. pour la prochaine saison
- ▶ Section sportive à l'arbitrage
- ▶ Sanctions disciplinaires arbitres
- ▶ Questions diverses

Approbation du procès-verbal de la réunion N° 05 du 26 mars 2022

Le compte rendu de la réunion du 26 mars 2022 est approuvé à l'unanimité des membres présents ou en visioconférence.

Classement de la saison et désignation des finales

Les classements sont finalisés au niveau des arbitres séniors et seront finalisés d'ici l'assemblée générale du 20 mai pour les jeunes arbitres. Les résultats seront donnés ce soir-là.

Voilà le détail du déroulement des coupes tel qu'arrêté lors du dernier comité directeur :

Date	Coupe	Lieu	Horaire Coup d'envoi
04-juin	Coupe U17	Quillan	17h
04-juin	Coupe U15		14h
04-juin	Coupe U13 <u>Ô'Sports</u>		10h
04-juin	Challenge <u>Loubatières</u> U17	Labastide d'Anjou	17h
04-juin	Challenge <u>Loubatières</u> U15		14h
04-juin	Challenge <u>Peytavy</u> U13		10h
04-juin	Coupe Féminines à 8	Bram	15h
04-juin	Coupe Féminines à 11		17h
04-juin	Coupe U18F		13h
04-juin	Coupe U15F		11h
04-juin	Coupe U13F		9h30
12-juin	Finales championnats D2	Villeneuve Minervois	17h30
12-juin	Finales championnats D3		14h30
05-juin	Finales championnat D4	Club Poule A	14h30
12-juin	Finales championnat D4	Club Poule B	14h30
19-juin	Finales championnat D4	Club Poule C	14h30
25-juin	Finale Lopez Meilleurtaux.com	Parc des Sports Narbonne	20h
25-juin	Coupe Favre		17h
25-juin	Coupe de Réserves		14h

PRINCIPE DE DESIGNATION DES FINALES SENIORS

Au Parc des Sports à Narbonne

Finale Coupe LOPEZ (25 juin 20h00) :	1 ^{er} arbitre District 1
Finale Coupe FAVRE (25 juin 17h00) :	2 ^{ème} arbitre District 1
Finale Coupe des Réserves (25 juin 14h00) :	1 ^{er} arbitre District 2

A Villeneuve Minervois

Finale Championnat D2 (12 juin 14h30) :	3 ^{ème} arbitre District 1
Finale Championnat D3 (12 juin 17h30) :	2 ^{ème} arbitre District 2

Sur le Terrain du 1^{er} de Poule

Finale 1 ^{er} poule A Championnat D4 (5 juin 14h30) :	4 ^{ème} arbitre District 1
Finale 1 ^{er} poule B Championnat D4 (12 juin 14h30) :	3 ^{ème} arbitre District 2
Finale 1 ^{er} poule C Championnat D4 (19 juin 14h30) :	5 ^{ème} arbitre District 1

A Bram

Finale Coupe Féminines à 11 (4 juin à 17h00) : Féminines	En réflexion priorité aux Féminines
Finale Coupe Féminines à 8 (4 juin à 15h00) : Féminines	En réflexion priorité aux Féminines

PRINCIPE DE DESIGNATION DES FINALES JEUNES

A Quillan

Finale Coupe de l'Aude U17 (04 juin 17h00) :	1 ^{er} JAD1
Finale Coupe de l'Aude U15 (04 juin 14h00) :	2 ^{ème} JAD1
Finale Coupe de l'Aude U13 (04 juin 10h00) :	1 ^{er} jeune arbitre U13

A Labastide d'Anjou

Finale Challenge U17 (04 juin 17h00) :	3 ^{ème} JAD1
Finale Challenge U15 (04 juin 14h00) :	4 ^{ème} JAD1
Finale Challenge U13 (04 juin 10h00) :	2 ^{ème} jeune arbitre U13

A Bram

Finale Coupe Féminines U18 (4 juin à 13h00) : Féminines	En réflexion priorité aux
Finale Coupe Féminines U15 (4 juin à 10h00) : Féminines	En réflexion priorité aux
Finale Coupe Féminines U13 (4 juin à 10h00) : Féminines	En réflexion priorité aux

Montées et descentes

Conformément aux règles de la Ligue et du Règlement Intérieur de la C.D.A

ARBITRES SENIORS DE DISTRICT 1

Montée en Ligue : La CDA proposera 3 arbitres maximum à la ligue pour la saison prochaine (les 3 premiers arbitres du classement de District 1 et pas en dessous du 6^{ème} arbitre du classement) avec comme obligation d'avoir obtenu la note moyenne de 14/20 sur la saison.

Descente en District 2 : Les 2 derniers du classement de District 1

ARBITRES SENIORS DE DISTRICT 2

Montée en District 1 : Les 4 premiers du classement de District 2

Descente en District 3 : Les 3 derniers du classement de District 2

ARBITRES SENIORS DE DISTRICT 3

Montée en District 2 : Pas de montée car la catégorie vient juste d'être créée.

JEUNES ARBITRES DISTRICT 1

Montée en Ligue : La CDA proposera 2 à 4 arbitres maximum (les premiers arbitres (de 2 à 4) du classement JAD₁ et pas en dessous du 6^{ème} arbitre du classement de JAD₁. Avoir obtenu la note moyenne de 14/20 sur la saison.

Descente en Jeune Arbitre District 2 : Le dernier du classement de JAD₁

JEUNES ARBITRES DISTRICT 2

Montée en JAD₁ : 2 à 3 arbitres maximum

Préparation de l'Assemblée Générale

RAPPEL : Vendredi 20 mai 2022 à 19h30, à la salle polyvalente de Sainte Eulalie

Ordre du jour :

- Bilan de la saison 2021-2022
- Calendrier de la saison 2022-2023
- Classement et désignation finales
- Questions diverses
- Remise des trophées individuels
- Apéritif

Personnalités présentes :

Maire de Sainte Eulalie et/ou son représentant

Président C.R.A

Vice-présidente du District de l'Aude de Football

Président de l'E.S.S.E.V. (Entente Sportive Sainte Eulalie Villesèquelande).

Président du District de l'Ariège et Président de la CDA de l'Ariège

Organisation Saison 2022-2023 – Dates à retenir

Afin de prévoir les dates importantes de la prochaine saison, voilà l'organisation qui a été arrêtée :

STAGE DE DEBUT DE SAISON

Samedi 03 septembre 2022 à Limoux (lieu encore à déterminer)

Projet de stage de début de saison commun Séniors / Jeunes avec les arbitres de l'Ariège

Programme :

- Test Théorique et Physique le matin
- Repas
- Réunion préparation saison + diverses interventions + travail sur le questionnaire du matin

Invité : Une personnalité de l'arbitrage sera invitée à ce stage de rentrée

RATTRAPAGE STAGE DE DEBUT DE SAISON

Dimanche 11 septembre 2022 matin et Mercredi 28 septembre 2022 soirée (Lieux à définir)

REUNION CLUBS/ARBITRES D₁

Vendredi 09 septembre 2022 à Pamiers

En collaboration avec l'Ariège nous prévoyons une réunion commune Aude/Ariège entre les Educateurs et les Capitaines des clubs de D₁, les Arbitres de D₁ et les Arbitres Assistants.

FORMATION INITIALE A L'ARBITRAGE (A confirmer)

Dates possibles (Lieu à définir) :

08 et 09 octobre 2022 puis 15 et 16 octobre 2022 et 22 octobre 2022 Formation Administrative.

STAGE MI-SAISON 2022-2023

Samedi 07 janvier 2023, jeune le matin et sénior l'après-midi (lieu à définir).

Bureau, Membres de la C.D.A. et Observateurs pour la prochaine saison

Nous souhaitons agrandir la CDA pour la prochaine saison sur des pôles spécifiques :

Postes / Fonctions à pourvoir

- Représentant des clubs/présidents (suite à la démission de Jean Yves Gonzales de toutes ses fonctions pour raisons personnelles, nous tenons à le remercier pour son implication au début de la saison)
- Pôle Technique (suite à la mutation professionnelle d'Armand Querol en Alsace que nous remercions également pour son travail toute au long de la saison)
- Pôle Référent à l'arbitrage et liaison avec les clubs
- Formateur FIA

ORGANISATION DES OBSERVATEURS POUR LA SAISON PROCHAINE

SENIORS

Arbitres District 1 :

Frédéric BOUILLERE - Christophe MARTINEZ - Himed BOUTALEB - Benjamin VIDAL.

Arbitres District 2 et 3 et Stagiaires :

Raymond LIGONNET - François PADJEN – plus 2 autres observateurs qui sont en cours de contact

Arbitres Assistants : Thibault DE SAINT GILLES + Maxime KERROUX

JEUNES

Jeune Arbitres District 1 :

Eric NEZEREAU - plus 2 autres observateurs qui sont en cours de contact

Jeune Arbitres District 2 :

Yves JUIN - Pascal PIQUEMAL - Georges LACOTE - Frédéric LEVILLAIN – plus d'autres arbitres seniors (en cours de finalisation)

Jeunes Stagiaires : Maxime GUICHOU - Maxime KERROUX – et les membres de la CDA

ACCOMPAGNATEURS POUR LES ARBITRES STAGIAIRES

Georges BARREAU + les Observateurs et les membres de la CDA. Nous souhaiterions également impliquer les arbitres de D1 en affectant 1 arbitre avec 1 stagiaire

Section Sportive à l'Arbitrage

Un projet de création d'une section sportive à l'arbitrage sur le Lycée de QUILLAN (Formation Professionnelle) et Lycée de LIMOUX (filiale générale) est actuellement en réflexion. Un contact a été pris avec le chef d'établissement de QUILLAN (porteur du projet), Pierre MICHEAU et le Président de la CDA. Un point sera également fait avec les CTRA pour la construction du dossier.

Il faut peut-être aussi réfléchir à une section sportive à l'arbitrage multi sport (Football, Rugby, Hand)

Dossier à déposer avant juin pour ouverture en septembre 2022 - Plus raisonnable saison 2023-2024.

Sanctions disciplinaires arbitres

Les arbitres concernés et leur club sont informés des sanctions ci-après.

Arbitres Séniors

- R.A.S.

Arbitres Jeunes

- Un arbitre est sanctionné d'un mois de non désignation (jusqu'au 21 mai 2022 inclus) et de non désignation sur les finales
- Un arbitre est sanctionné d'un week-end de non désignation.

Questions diverses

DOSSIER ARBITRE SAISON 2022-2023

Il a été envoyé par courriel à tous les arbitres et pour ceux qui n'ont pas la possibilité de l'imprimer, il sera donné en version papier lors de l'Assemblée Générale de Sainte-Eulalie.

RECUPERATION DES TROPHEES

La CDA déplore le fait que les trophées (bouclier) Jeunes et District A sont introuvables. Le trophée District B a bien été rapporté au District. Ces boucliers ne pourront donc pas être remis lors de l'assemblée générale. Une réflexion sera lancée pour mettre en place de nouvelles récompenses. Elles seront remises lors du stage de rentrée des arbitres.

PROCHAINE REUNION DE LA C.D.A. LE SAMEDI 11 JUIN 2022 A 10h00.

Toutes les questions prévues à l'ordre du jour étant épuisées, le Président lève la séance à 13h00 et remercie l'ensemble des participants pour la qualité des échanges et des réflexions.

Le Secrétaire

M. Georges BARREAU



Le Président

M. Frédéric BOUILLERE



COMMISSION JEUNES

PV du 12 mai 2022

Président : M DAVID CARRASCO

Présents : Mrs, LUDOVIC GALINIER, ALAIN DROUIN, JEROME TISSEUR, Franck VARILLES,
Jean-Luc PASCAREL

DAP : Yoann VINCENT

Excusés : JIHED TAYEBI, PATRICE BOFFELLI, Patrick MABURUKI, SAMUEL ALINS,
GUILLAUME GOGUET, Laurent VOURIOT

ORDRE DU JOUR

- COURRIERS
- COUPES
- FORFAITS, AMENDES
- TOURNOI
- RAPPEL

COUPES ET CHALLENGES

- **FINALE COUPE O'SPORT U13**

GOAL – GCSM / Samedi 4 Juin 10h à Quillan

- **FINALE U15 COUPE DE L'AUDE**

GFC – FAC / Samedi 4 Juin 14h à Quillan

- **FINALE U 15 CHALLENGE LOUBATIERE**

LUC FC – FAC 3 / Samedi 4 Juin 14h à Labastide d'Anjou

- **FINALE U 17 COUPE DE L'AUDE**

FUN – FAC / Samedi 4 Juin 17h à Quillan

- **FINALE U17 CHALLENGE LOUBATIERE**

GFC – ENTENTE COUGAING LIMOUX / Samedi 4 Juin 17h à Labastide d'Anjou

Pour les finales les 1^{er} nommés de chaque match auront la gestion de la FMI, mais également prévoir une feuille de match papier en cas de bug avec la tablette.

FORFAITS

- **U15 D2**

HAUT MINERVOIS – FC COUGAING / 1^{er} Forfait amende HAUT MINERVOIS de 37 €

- **U15 D2**

FUN – SCNM 3 FORFAIT de SCNM sans amende ni retrait de point

TOURNOI

VALIDATION DU TOURNOI DE SALLES / L'HERS

Le 12 juin pour les catégories de U6 U7 à U12 U13

RAPPEL

- **Pensez à regarder régulièrement le site du district rubrique compétition afin de vous informer des dates de reports des matchs.**

Le Président

M. David Carrasco

